

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE : Bien plus qu'une nécessité, une opportunité !



Lionel Brun

Directeur délégué en charge des affaires institutionnelles

Lionel Brun, Directeur délégué en charge des affaires institutionnelles de **Préfon**, nous explique comment cet acteur de la retraite complémentaire appréhende la question de l'ISR dans le cadre de son activité.

complémentaire qui est à l'époque gérée administrativement, mais aussi financièrement, par le pôle d'assurance public, avec la Caisse des Dépôts au travers de son entité assurancielle CNP pour la gestion directe du régime et un dispositif de réassurance assumé par les autres entités du pôle, qui depuis ont été privatisées (au sein des groupes AXA, Groupama et Allianz).

Préfon-Retraite s'est ouvert à la cotisation à partir de 1968. C'est aujourd'hui le premier acteur de l'épargne-retraite, avec environ 18 milliards d'euros sous gestion pour le compte de la retraite des agents, soit 250 000 cotisants et 150 000 rentiers. Préfon a ainsi été créée dans une démarche de mutualisation et de solidarité professionnelle dans la fonction publique, avec l'idée forte de mutualiser l'épargne à long terme pour garantir les retraites.

Aujourd'hui, la question de l'ISR est de plus en plus prégnante dans le monde de la finance, de la banque et de l'assurance. Comment abordez-vous ce sujet ?

C'est une question qui a émergé formellement dans les années 2000,

poussée justement par les institutions de retraite du secteur public entre autres. L'idée est de pouvoir s'assurer que les placements réalisés au nom des bénéficiaires de la retraite Préfon respectent un certain nombre de critères sociétaux et environnementaux. Dès 2005, nous avons engagé des échanges autour de ces sujets avec les acteurs de la gestion d'actifs du régime, CNP Assurances et ses réassureurs, pour que notre gestion intègre des critères ESG (environnementaux, sociétaux et gouvernance).

En 2011 a été adoptée une charte ISR, un document public, qui détermine un certain nombre de principes à respecter dans la gestion des placements du régime. Dans ce cadre, l'association a, par ailleurs, fait évoluer ses statuts pour intégrer cette perspective d'ISR. Désormais, pour améliorer la performance extra-financière des investissements du régime, nous dialoguons régulièrement avec les gestionnaires d'actifs, notamment sur les votes dans les assemblées générales d'entreprises. Chaque année, nous faisons auditer la performance extra-financière de nos portefeuilles par un tiers indépendant, afin notamment de pouvoir suivre son

amélioration dans le temps. L'idée est aussi de pouvoir vérifier que nos placements sont autant que possible en adéquation avec nos valeurs et de réagir quand il y a un risque que cela ne soit pas le cas.

Qu'en est-il sur le plan réglementaire ?

Dans le cadre de la réglementation européenne, Préfon-Retraite se classe comme « article 8 ». Cette classification concerne les produits ou institutions qui font la promotion de critères sociétaux et environnementaux dans leurs investissements. Il existe, par ailleurs, deux autres catégories : l'article 6 qui concerne les produits et institutions qui ne revendiquent pas d'approche sur le plan sociétal et environnemental et l'article 9 qui prévoit que les produits et les institutions se donnent des objectifs en matière de développement durable avec des effets qui peuvent être mesurables.

Nous nous dirigeons de plus en plus vers un modèle où l'ensemble des gestionnaires devront respecter une politique ISR et publier des indicateurs de suivi de cette politique. Pour les acteurs déjà engagés, l'enjeu est désormais plutôt de mieux maîtriser les conséquences sociales et environnementales concrètes de leurs investissements et pour cela d'élargir leur analyse à des sources extérieures aux entreprises, telles que les associations et les syndicats.

Comment cela se traduit-il concrètement pour Préfon ? Pouvez-vous nous donner des exemples ?

L'association prend des positions publiques pour faire évoluer les pratiques.

En 2021, nous avons ainsi rejoint une coalition d'acteurs de l'investissement animée par la fédération syndicale



internationale UNI Global Union, en soutien d'une Déclaration des investisseurs sur le secteur des maisons de retraite, qui visait à améliorer les conditions de travail et la qualité de la prise en charge dans ces établissements. L'affaire Orpéa qui a éclaté par la suite a montré la nécessité de tenir compte notamment des alertes des syndicats dans ce secteur.

Plus récemment, nous avons rejoint un groupe européen qui mettait en avant une position déjà prise par Préfon sur la rémunération des dirigeants, afin qu'elle intègre des critères sociétaux et environnementaux, notamment au niveau de la part variable.

Pour rester informés sur ces initiatives, nous participons à différents travaux. Dans le cadre du Forum pour l'Investissement Responsable, nous animons ainsi un groupe de travail sur la relation entre les investisseurs et les entreprises à mission.

Quelles pistes de réflexion pourriez-vous partager avec nos lecteurs à ce sujet ?

L'évolution de la réglementation européenne fait écho à l'urgence de la situation climatique et environnementale

et au caractère critique des décisions à prendre dans les quelques années à venir. Il importe pour autant de ne pas oublier le volet social. C'est le caractère solidaire des décisions prises pour accélérer la transition énergétique et écologique qui, seul, la rend possible. L'intégration de parties prenantes comme les salariés est justement au cœur de l'adoption d'une mission par une entreprise, ce qui peut être un gage pour des investisseurs socialement responsables qui veulent limiter leur impact négatif sur l'environnement sans sacrifier le progrès social. Cela nécessite, par ailleurs, de pouvoir aller au-delà des données publiées par les entreprises afin d'appréhender avec plus de justesse leurs pratiques sur le plan social et de se saisir des alertes en cas de manquements graves.

Pour en savoir plus

<https://www.prefon.asso.fr/nos-missions/choisir-des-investissements-socialement-responsables.html>